

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Article 1 - AUTORITE CONTRACTANTE :

Le présent appel d'offres est lancé par l'Agence Foncière Rurale dans le cadre des activités du Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR).

Article 2 - OBJET :

Le présent appel d'offres a pour objet **la sélection d'un prestataire pour la confection de gadgets et l'impression de documents de promotion dans le cadre des campagnes de sensibilisation du PRESFOR.**

Article 3 – NATURE DU MARCHE / ALLOTISSEMENT

Le marché sera passé sur prix unitaires et en quatre (04) lots.

Article 4 - FINANCEMENT :

Le projet est financé par **le budget PRESFOR (banque mondiale), exercice budgétaire 2024.**

Imputation budgétaire : budget 2024 du PRESFOR et imputable sur la ligne budgétaire 6227 « Catalogues, imprimés publicitaires »

Article 5 – CONDITION DE PARTICIPATION :

Peut participer à la concurrence toute personne physique ou morale établies en Côte d'Ivoire pour autant qu'elle satisfasse aux conditions et réglementations ivoiriennes.

Article 6 – RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté gratuitement ou être retiré contre un paiement en espèce de **30 000 F CFA** dès diffusion de cet avis d'appel d'offres au service passation des marchés dans les locaux de l'Agence Foncière Rurale sise à Abidjan Cocody 2 Plateaux quartier Zinsou rue L183, Abidjan-Plateau BP V 82.

Adresse :

Tel : 27 20 50 51 71

Personnes à contacter : Mme MENSAH née KANTE Sarah

Responsable Passation des Marchés

Article 7 – DEPÔT DES OFFRES :

La date limite de dépôt des offres est fixée **10/12/2024 à 10 heures 00 Mn**, délai de rigueur, à l'adresse suivante : l'Agence Foncière Rurale sise à Abidjan Cocody 2 Plateaux quartier Zinsou rue L183, Abidjan-Plateau BP V 82 Abidjan.

Tel : 27 20 50 51 71

Personnes à contacter : Mme MENSAH née KANTE Sarah

Responsable Passation des Marchés

Les offres seront entièrement rédigées **en français**.

Article 8 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

1. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de validité 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Article 9 – OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture des plis sera effectuée **en une étape, en séance publique** par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres, le **10./12/2024 à 11 Heures 30 minutes** à l'adresse suivante : salle de conférence de la Direction technique bâtiment annexe

Article 10 – DELAI D'EXECUTION :

Le délai d'exécution des prestations est quinze (15) jours à compter de l'ordre de service de démarrage les prestations ou un bon de commande.

Article 11 : GARANTIE D'OFFRES

Les offres doivent comprendre une garantie d'offres ou de soumission établie par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le ministre chargé des finances et du budget d'un montant de :

Numéro du lot	Désignation du lot	Montant du cautionnement en F CFA
Lot 1	La confection de gadgets et l'impression de documents de promotion dans le cadre des campagnes de sensibilisation du PRESFOR dans les Régions du PORO, TCHOLOGO, WORODOUGOU et BAFING	1 281 000
Lot 2	La confection de gadgets et l'impression de documents de promotion dans le cadre des campagnes de sensibilisation du PRESFOR dans les Régions du INDENNIE DJUABLIN, GONTOUGO, N'ZI et MORONOU	1 281 000
Lot 3	La confection de gadgets et l'impression de documents de promotion dans le cadre des campagnes de sensibilisation du PRESFOR dans les Régions du CAVALLY, NAWA, TONKPI et GUEMON	1 275 000
Lot 4	La confection de gadgets et l'impression de documents de promotion dans le cadre des campagnes de sensibilisation du PRESFOR dans les Régions du LOH- DJIBOUA, ME , AGNEBY-TIASSA et SUD COMOE	1 278 750

Si un soumissionnaire produit une garantie d'offres émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA), celle-ci doit être accompagnée d'une convention signée entre le garant et une banque établie en Côte d'Ivoire ou dans l'espace UEMOA.

La garantie d'offres doit demeurer valide trente (30) jours après le délai de validité de l'offres soit $(90+30) = 120$ jours.

Article 12 : AFFICHAGE ET PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) de Côte d'Ivoire et affichés à l'adresse ci-dessous :
les locaux de l'Agence Foncière Rurale sise à Abidjan Cocody 2 Plateaux quartier Zinsou rue L183, Abidjan-Plateau BP V 82.

Article 13 : DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE REDEVANCE DE REGULATION

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

Article 14 : LA LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent Appel d'Offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics.